



Droit à voir ses enfants après séparation pour cause d'infidélité

Par **mamiegroseille**, le 17/01/2011 à 08:33

bonjourrrrrnMon fils (enfant qui m'a été confié il y a 27 ans à l'âge de 1an)vivait maritalement avec une jeune femme de 25ans. Ils ont eu ensemble 2 petites filles qui portent son no
Bonjourrn puisqu'il les a reconnues. Hors pour la 3ème fois elle a pris un amant. Cette fois étant toujours très amoureux il vient de faire une tentative de suicide et a été sauvé de justesse. Il a subi une ablation de l'estomac et de l'oesophage il y a 1 mois. Il est en convalescence chez son frère car pour sa santé psychologique nous avons préféré lui conseiller de ne pas retourner sur les lieux.
Aujourd'hui les enfants sont ballotées entre la grand mère maternelle la nounou et la maman. je précise que les petites ont 5 et 1 ans
Mon fils s'est entendu dire que si il voulait voir ses filles ça ne pouvait être qu'en présence de la maman ou de sa belle mère, donc il doit malgré son état encore un peu faible passer la journée chez ses beaux parents ou il y rencontre bien évidemment son amie ou chez son amie directement. Etant donné la situation nous pensant pour son équilibre que cette solution n'est pas bonne.
Pouvez vous me dire si il peut exiger de voir les filles chez son frère puisqu'actuellement c'est chez lui qu'il vit.
Elle joue sur l'impossibiliter de porter la petite dans les bras, mais étant donné qu'il ne recevrait les enfants qu'en la présence de son frère ou la notre il n'y a aucun problème.
je dois dire que les enfants nous étaient confiées régulièrement pour les week end avant ce dramer
cordialement
MME DEBRIX

Par **mimi493**, le 17/01/2011 à 14:05

Il ne peut rien exiger tant qu'il n'y a aucun jugement lui donnant des droits.
Qu'il fasse une requête au JAF.
PS : la mère a raison, on voit trop d'hommes tuer leurs enfants et se

suicider ensuite dans ce type de contexte. J'espère qu'elle va obtenir du juge une expertise psychiatrique et en attendant que votre fils n'ait qu'un droit de visite sous surveillance.

Par **mamiegroseille**, le **17/01/2011 à 16:56**

Mais pour le moment il ne demande pas plus que de voir ses filles sous surveillance. Il est tout à fait conscient de ne pas pouvoir assumer une journée entière donc il ne demande que quelques heures en compagnie de sa famille.
Mais ce qu'il refuse c'est de nous obliger à recevoir sa compagne qui est responsable de ce désastre.
De plus mon fils de l'avis du Psychiatre qui le suit n'a plus aucune envie d'en finir avec la vie. il veut simplement en finir avec sa compagne, qui n'agit absolument pas pour protéger ses filles mais pour récupérer mon fils. Elle veut continuer à vivre avec lui tout en recevant ses amants dans son propre lit pendant que mon fils travaille la nuit pour gagner sa vie tout cela avec les filles à l'étage du dessus

Par **Marion2**, le **17/01/2011 à 17:55**

Il faut que votre fils fasse une requête en courrier recommandé AR au Juge aux Affaires Familiales (JAF) auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile des enfants.
Un avocat n'est pas nécessaire.

Par **mimi493**, le **17/01/2011 à 20:20**

et éviter le " sa compagne qui est responsable de ce désastre. ". Personne de normalement équilibrée ne tente de se suicider suite à une rupture. C'est qu'il avait de gros problèmes avant (justifiant peut-être qu'elle ait été voir ailleurs). Vous ne devez pas vous mêler de leurs histoires de couple (vous n'avez qu'un seul son de cloche, vous ne savez pas qui est responsable de quoi) et vous concentrer sur les enfants.
Si la mère peut prouver que dans l'environnement du père on la dénigre ou qu'on nie les graves problèmes psy du père, ça jouera contre votre fils.

Par **mamiegroseille**, le **19/01/2011 à 04:04**

Tout d'abord j'ai l'impression qu'on prend mon fils pour le coupable.
Tous ceux qui le connaissent même dans sa belle famille disent qu'il est génial.
Je ne suis pas une belle mère qui s'occupe dans les couples de ses enfants, d'ailleurs j'adore mes 4 belles filles nous avons d'excellente relation et elles me disent au contraire que je ne viens pas assez les voir. j'aurai dû pour une fois m'insérer dans leur couple car j'aurai peut être pu faire quelque chose au lieu de me taire et de voir ce qui allait arriver.
Et je ne dénigre pas puisque les mots que j'utilisent sortent de la bouche de ma belle fille, c'est elle même qui me l'a raconté.
Mon fils est un garçon qui adore sa chérie et lui cède à tous ses caprices.
Je suis très fière de lui quant à sa façon d'agir avec sa famille.
Son seul défaut serait d'être trop courageux et de travailler trop

souvent pour nourrir sa famille! car elle de travaillant qu'à mi temps pour le moment ils ne pouvaient pas s'en sortir. J'ajoute que quand il était chez lui il faisait aussi la cuisine et le ménage car elle passait son temps sur l'ordinateur ou en sortie! et ses mots viennent aussi de la bouche de ma belle fille!

Et oui on peut se suicider par amour! quand pour la 3 ème fois celle qu'on aime et qui dit aimer vous trompe et qu'on se rend compte que ça ne changera jamais. Pour le moment il ne lui a pas dit qu'il la quitterai pour ne pas lui faire de mal!!!

Ce que je ne pardonne pas c'est qu'il lui avait dit ce qu'il allait faire et elle n'a prévenu personne! d'ailleurs sa propre mère le lui a dit aussi

Moi quand j'ai vu mes 4 autres fils et mon mari s'effondrer dans l'hôpital croyant ne plus revoir leur frère vivant et serrer les poings en la voyant arriver le sourire au lèvres croyez moi j'ai souffert aussi

De plus elle a continué à venir et ça je le comprends et lorsqu'il s'est réveillé elle arrivait en disant à tue tête !

Bonjour mon Amour comment ça va aujourd'hui. Comme si il n'avait eu qu'une simple appendicite!